



Le oui net à l'abolition des droits de douane soulage les entreprises et les consommateurs

Au cours des votes finaux de la session d'automne, les Chambres ont confirmé leur soutien en faveur de l'abolition des droits de douane sur les produits industriels, un projet important pour l'économie et les consommateurs. Le Parlement ouvre ainsi la voie à la mise en œuvre d'une mesure structurelle attendue depuis longtemps.

Le dernier jour de la session d'automne, les Chambres fédérales ont procédé au vote final pour l'abolition des droits de douane sur les produits industriels. Le Conseil des États a accepté le projet par 29 voix contre 13 et 2 abstentions. Le Conseil national a lui aussi accepté le projet du Conseil fédéral, par 109 voix contre 82 et 5 abstentions.

Après l'écoulement du délai référendaire, il incombera au Conseil fédéral de fixer la date de l'entrée en vigueur. En tenant compte des facteurs mentionnés, le projet pourrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Alors, les entreprises suisses bénéficieront d'allègements administratifs et financiers à l'importation et l'administration d'une baisse de ses charges. De plus, la mesure lutte efficacement contre l'îlot de cherté. La baisse des coûts d'acquisition rendrait les relations commerciales plus efficaces et renforcerait tant la compétitivité que la capacité d'innovation des entreprises suisses. Les consommateurs bénéficieraient eux aussi d'une baisse des prix. La planification financière de la Confédération prend déjà en considération cette mesure qui générera, à moyen et long termes,

une hausse du rendement économique de 860 millions de francs par an.

Avec la suppression des droits de douane sur les produits industriels, la politique suisse améliore les conditions d'activité des entreprises indigènes et renforce la place économique à un moment crucial.